

**DE :** Monsieur Pierre Fitzgibbon  
Ministre de l'Économie et de l'Innovation  
Madame Nadine Girault  
Ministre des Relations internationales et de la Francophonie  
Madame Sonia LeBel  
Ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne

Le

---

**TITRE :** Plan d'action pour la relance des exportations

---

**PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC**

---

## **1- Contexte**

Le Québec est une économie de petite taille qui doit impérativement compter sur sa bonne performance sur les marchés extérieurs pour progresser. Le poids des exportations dans l'économie du Québec se situe en moyenne à 46 % de son PIB depuis les dix dernières années<sup>1</sup>. Une forte proportion de la valeur ajoutée et des emplois au Québec sont attribuables aux exportations<sup>2</sup>. Soutenir les entreprises québécoises à l'exportation s'avère ainsi une stratégie gagnante, voire nécessaire pour la croissance économique du Québec. Pour cette raison, l'exportation constitue une priorité pour le gouvernement.

Le gouvernement a revu l'organisation de certains ministères et organismes (MO) en sanctionnant le projet de loi n° 27, concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation (2019, chapitre 29), le 11 décembre 2019. En matière d'exportation, la Loi précise les rôles et les responsabilités des entités gouvernementales concernées en vue notamment de mobiliser une véritable force pour soutenir de façon intégrée le développement des marchés extérieurs de nos entreprises.

La pandémie de la COVID-19 a bouleversé l'ordre établi et a mis un frein à la phase de croissance observée au Québec et sur la scène mondiale depuis une dizaine d'années. Des dommages importants pourraient survenir dans la structure industrielle au Québec comme ailleurs et compromettre l'intégrité des chaînes d'approvisionnement. Le gouvernement suit de près la situation afin de minimiser l'impact de cette situation sur les entreprises et d'éviter une dégradation de l'économie au Québec.

Dans ce contexte, afin de rétablir la croissance de la valeur des exportations du Québec, des travaux portant sur un Plan d'action pour la relance des exportations (PARE) ont été réalisés par le ministère de l'Économie et de l'Innovation, en collaboration avec les ministères et organisations concernés. La préparation d'une stratégie de développement

---

<sup>1</sup> Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Compilation : Direction des politiques et de l'analyse économiques, ministère de l'Économie et de l'Innovation, août 2020.

<sup>2</sup> Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, modèle intersectoriel du Québec. Données de 2016.

des marchés était aussi à l'agenda du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF). Il a été alors décidé, rencontrant l'esprit du projet de loi n° 27, de fusionner cette stratégie avec le PARE dans une démarche cohérente et complémentaire.

Ce Plan a été élaboré conjointement par les acteurs de la nouvelle force de frappe composée d'Investissement Québec International (IQI), du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), du ministère de Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes (SQRC), avec la collaboration des ministères sectoriels concernés. Il propose de nouvelles façons de faire pour relancer les exportations de nos PME et internationaliser nos grandes entreprises, notamment une aide financière renouvelée, un accompagnement personnalisé aux entreprises performantes (leaders) à l'exportation, la mise en place d'un nouvel accompagnement virtuel sur les marchés, la diffusion d'informations stratégiques et une diplomatie économique renouvelée axée sur l'identification d'occasions d'affaires, misant notamment sur le réseau de représentations du Québec à l'international.

## **2- Raison d'être de l'intervention**

La crise sanitaire d'envergure mondiale qui sévit depuis quelques mois a eu des répercussions majeures au Québec ainsi que chez ses partenaires commerciaux, entraînant une chute sans précédent des exportations internationales du Québec en termes réels en mars 2020 (-5,8 %) et en avril 2020 (-17,5 %).

Malgré un rebond, elles demeurent en juillet 13,8 % sous leur niveau d'avant la crise (février 2020) et leurs valeurs cumulées des sept premiers mois de 2020 sont inférieures de 9,3 % par rapport à la même période de 2019. Malgré une performance relative supérieure à celle du Canada, cette situation doit être corrigée. Parmi les 25 principaux produits exportés du Québec, une majorité affiche une diminution du volume de leurs exportations<sup>3</sup>.

La situation du Québec s'est également détériorée sur le marché intérieur canadien, qui représente près de 40 % des exportations du Québec. Ainsi, au deuxième trimestre de 2020, les exportations interprovinciales de biens et services, en termes réels, ont diminué de 10,9 % par rapport au même trimestre de 2019. Pour les biens seuls, la baisse est de 2,1 %<sup>4</sup>.

Les activités d'exportation sont une source substantielle de création de richesse et d'emplois. Pour chaque dollar d'exportation, le Québec bénéficie de retombées économiques représentant 0,64 \$<sup>5</sup>. Les exportations s'appuient sur une chaîne d'approvisionnement et logistique qui contribue à la vitalité économique de toutes les régions et soutiennent ainsi plus de 1,1 million d'emplois dans l'économie québécoise<sup>6</sup>.

Les exportations représentent ainsi un levier incontournable pour la relance de l'économie du Québec et de ses régions. Toutefois, pour pouvoir en tirer pleinement parti, le Québec

---

<sup>3</sup> *Ibid* 1.

<sup>4</sup> Source : STATISTIQUE CANADA, *Comptes économiques provinciaux et territoriaux*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec. Compilation : Direction des politiques et de l'analyse économiques, ministère de l'Économie et de l'Innovation.

<sup>5</sup> *Ibid* 2.

<sup>6</sup> *Ibid* 2.

doit adapter ses façons de faire à la nouvelle réalité découlant de la crise sanitaire en cours afin de répondre adéquatement aux besoins des exportateurs.

La capacité des entreprises de tirer profit des occasions d'affaires extérieures est souvent limitée par les ressources humaines et financières dont elles disposent.

Dans le cadre des consultations menées en 2019 et en 2020 auprès des entreprises, les difficultés de financement font partie des principaux défis soulevés par les entreprises.

Les causes d'irritation concernent notamment :

- les coûts élevés de développement de marchés et notamment pour la réalisation d'une première vente (ex. : déplacements, prospection de clients, certifications et homologations et outils marketing);
- la difficulté à financer l'implantation à l'étranger;
- la lourdeur et la rigidité des programmes.

Particulièrement en ces temps économiques difficiles, la réalisation de projets d'exportation et d'internationalisation doit être catalysée par une aide financière intégrée et adaptée aux besoins des entreprises. Sans des incitatifs financiers appropriés, les risques associés aux activités sur les marchés extérieurs pèsent lourdement dans la décision des entreprises de commercialiser leurs produits et services hors Québec.

De plus, les entreprises consultées ont mentionné à maintes reprises leur souhait d'être appuyées pour l'identification et la mise en relation avec des décideurs et donneurs d'ordre à l'étranger. Un accompagnement personnalisé et soutenu doit donc être offert aux entreprises en phase d'accélération de leur développement de marchés extérieurs et d'internationalisation.

L'information stratégique revêt aussi une importance capitale dans les décisions d'affaires. En complément, il est donc proposé de mettre en place une force d'intelligence d'affaires performante et agile aux services des entreprises, notamment celles désirant exporter, et d'assurer la diffusion d'information de façon dynamique pour faciliter la prise de décision stratégique des entreprises.

### **3- Objectifs poursuivis**

Les exportations jouent un rôle fondamental dans le succès de la relance économique du Québec. Ainsi, le gouvernement vise deux grands objectifs stratégiques :

À court terme, l'objectif est de retrouver le niveau d'exportation d'avant crise. À plus long terme, l'objectif du gouvernement avant la crise de hausser la valeur des exportations du Québec à 50 % de son PIB est maintenu.

Les résultats attendus par cette intervention sont principalement les suivants :

- l'augmentation des exportations de biens et de services du Québec.
- un accroissement du nombre de projets d'exportation financés et de leur valeur ;
- une augmentation du nombre d'accompagnements personnalisés réalisés auprès des entreprises performantes à l'exportation et des grands exportateurs ;
- la mise en place d'activités structurantes pour préparer les entreprises à l'exportation et favoriser l'accroissement des exportations par les organismes de soutien aux exportateurs présents dans l'écosystème du Québec, en étroite collaboration et en complémentarité avec les initiatives mises en place par les partenaires de la force de frappe à l'exportation;
- une hausse du nombre d'occasions d'affaires dépistées et valorisées ;
- une hausse des occasions d'affaires, des analyses et autres informations stratégiques partagées et diffusées aux entreprises;
- un nombre plus grand de fournisseurs québécois insérés dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines et mondiales

#### **4- Proposition**

Pour ce faire, il est proposé de mettre en place le PARE qui permettra aux entreprises de mieux relever les défis auxquels elles font face en raison de la crise sanitaire et de se repositionner avantageusement sur les marchés extérieurs pour ultimement tirer profit d'un nouveau cycle de croissance économique post pandémie.

Ainsi, le PARE met de l'avant dix actions clés qui se déclinent selon trois axes d'intervention.

##### **AXE 1 : L'APPUI À LA CONCRÉTISATION DE PROJETS D'EXPORTATION**

Pour se réaliser et faire face au contexte actuel, les projets d'exportation doivent compter sur un financement adapté, un réseau de partenaires d'affaires solide, un accompagnement efficace et un accès amélioré aux marchés. Cinq actions se renforceront mutuellement pour aider les exportateurs à concrétiser des ventes sur les marchés extérieurs.

##### **ACTION 1 : BONIFIER ET ACTUALISER LE FINANCEMENT À L'EXPORTATION**

Pour mieux adapter le financement à l'exportation aux besoins des entreprises et les aider à se relancer, le gouvernement crée le nouveau Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation (PSCE). Le PSCE regroupera dorénavant en un seul programme l'aide offerte par le MEI en matière de commercialisation des innovations au Québec et d'exportation sur les marchés canadiens et étrangers. En plus de renforcer nos interventions auprès des PME, il appuiera les grandes entreprises du Québec qui veulent accroître leur présence ailleurs au Canada et à l'étranger pour exporter. Les formes d'aide et les dépenses admissibles seront également élargies pour atteindre ces objectifs. Pour compléter, les grandes entreprises pourront obtenir du financement pour

certaines dépenses liées à des stratégies plus complexes d'internationalisation à partir du Programme ESSOR et de fonds propres en provenance d'Investissement Québec (IQ).

Ainsi, l'aide offerte comprend quatre volets. Les trois premiers sont regroupés sous le programme PSCE et se définissent comme suit :

- Volet 1 : Le renforcement de la capacité de commercialiser les innovations des entreprises sur le marché québécois comme premier pas à l'exportation.
- Volet 2 : Le renforcement de la capacité d'exportation des PME et des grandes entreprises sur les marchés hors Québec. L'aide ciblerait en particulier les entreprises performantes à l'exportation qui ont un fort potentiel de croissance.
- Volet 3 : L'accompagnement d'entreprises dans leurs stratégies plus complexes d'internationalisation en rendant admissibles certaines dépenses liées à ce type de projets pour les grandes entreprises.
- Volet 4 : La réalisation de projet d'internationalisation de grandes entreprises en rendant admissibles certaines dépenses hors Québec capitalisables en immobilisation et équipements admissibles, telles que l'acquisition de réseaux de distribution, la formation de coentreprises et plus. Il est proposé que ces dépenses soient prises en charge par le Programme ESSOR ainsi que par des fonds propres d'IQ.

## **ACTION 2 : MIEUX SOUTENIR LES ORGANISATIONS SECTORIELLES ET LES PARTENARIATS D'AFFAIRES RÉGIONAUX**

La nouvelle situation causée par la COVID-19 exige une capacité d'adaptation et de lecture stratégique accrues des entreprises afin de tirer avantage de l'évolution des marchés. Les organismes de concertation et de promotion sectoriels et régionaux de l'écosystème d'exportation, tels que le Bureau de promotion des produits du bois du Québec (QWEB) et les organismes régionaux de promotion des exportations (ORPEX) jouent un rôle clé auprès des entreprises en cette matière.

Afin de mieux soutenir ces organismes dans la réalisation de leur mission, ce Plan bonifie l'appui qui leur était autrefois offert par le MEI en créant un tout nouveau programme qui leur est spécifiquement dédié. Par ce programme, le gouvernement entend :

- offrir un soutien financier accru à ces organismes, notamment pour innover dans leurs façons d'aider les entreprises à revoir leurs stratégies et plans à l'international, à améliorer leurs compétences à l'exportation et à participer à des projets structurants visant l'exportation;
- accélérer la collaboration entre les organisations pancanadiennes pour bénéficier du marché canadien.

### **ACTION 3 : OFFRIR UN ACCOMPAGNEMENT PLUS PERSONNALISÉ AUX LEADERS À L'EXPORTATION**

En 2019, plus des trois quarts des exportations internationales de biens du Québec ont été réalisées par 750 établissements, ceux-ci représentant 7 % du total des établissements exportateurs. À eux seuls, les 50 plus grands ont généré 40,1 % des ventes à l'international<sup>7</sup>.

Relever efficacement les défis inhérents à la relance et optimiser les gains de l'action gouvernementale à l'exportation exigent dorénavant de mieux cibler sur le terrain les exportateurs à soutenir. Une priorité sera accordée aux entreprises performantes à l'exportation ayant des projets d'exportation et d'internationalisation.

Ainsi, 500 grands exportateurs et PME performantes à l'exportation du Québec font désormais l'objet d'un suivi et d'un accompagnement personnalisé. De plus, un accès simplifié aux ressources gouvernementales leur est offert suivant le nouveau parcours client à l'exportation défini par IQI en collaboration avec le MRIF et les organismes concernés.

### **ACTION 4 : METTRE EN PLACE UN NOUVEL ACCOMPAGNEMENT VIRTUEL SUR LES MARCHÉS**

La limitation des déplacements physiques et les nouvelles réalités découlant de la pandémie forcent à revoir les stratégies de promotion et de rayonnement du Québec pour recourir aux technologies numériques.

Afin de relever ce défi, le gouvernement revoit ces services pour notamment développer et coordonner des missions virtuelles, définir des messages clés et renforcer la présence du Québec sur les plateformes numériques et créer des rencontres B2B et des vitrines par l'entremise de plateformes virtuelles déployées par IQI.

### **ACTION 5 : OFFRIR UN ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE RENOUVELÉ AUX CINQ GRANDS SECTEURS CLÉS À L'EXPORTATION**

Avec 43,5 % de la valeur des exportations internationales du Québec, les secteurs du bioalimentaire (9,4 %), de l'aéronautique (11,9 %), de l'aluminium (7,0 %), des produits forestiers (10,5 %) et des équipements de transports terrestres (4,7 %) constituent une base incontournable du succès de la relance sur les marchés extérieurs. Des initiatives visant la consolidation des liens d'affaires, le redéploiement stratégique ou l'amélioration de la lecture du contexte commercial seront mises de l'avant pour chacun de ces secteurs.

## **AXE 2 : LA MOBILISATION DE L'EXPERTISE EN INFORMATION STRATÉGIQUE**

Pour bien performer à l'exportation, les entreprises ont besoin d'approfondir leurs connaissances des marchés extérieurs et des possibilités qui s'offrent à elles. Le plan d'action prévoit deux actions clés afin de rendre davantage accessible aux entreprises l'information stratégique essentielle à la réussite de leurs démarches d'exportation.

---

<sup>7</sup> Source : STATISTIQUE CANADA. Compilation : Direction des politiques et de l'analyse économiques, ministère l'Économie et de l'Innovation.

## **ACTION 6 : CONSTITUER UNE FORCE D'INTELLIGENCE D'AFFAIRES**

Les organisations gouvernementales telles qu'IQI, le MEI, le MRIF, le SQRC et les ministères sectoriels concernés produisent et recueillent différentes informations stratégiques complémentaires susceptibles de guider l'action des exportateurs. Croiser plus systématiquement ces informations permet d'optimiser l'appui offert auprès des exportateurs dans leur quête d'occasions d'affaires à saisir, d'identifier les obstacles à l'exportation et de connaître l'environnement concurrentiel au Canada et à l'étranger.

Ainsi, une véritable force d'intelligence d'affaires est mise en place pour tirer davantage profit de ces informations et innover, par exemple, en renforçant la collaboration entre IQI, le MRIF et son réseau international pour cibler les marchés les plus prometteurs et favoriser l'internationalisation des entreprises québécoises, en produisant des indices inédits de potentiel d'exportation inexploité afin de faciliter le ciblage des secteurs/produits/marchés pour les entreprises québécoises et en identifiant les opportunités tirées des accords commerciaux, des plans de relance d'autres états, des capacités de lecture des territoires couverts par les représentations du Québec et des appels d'offres publics internationaux.

## **ACTION 7 : SE Doter d'outils intégrés de diffusion d'information stratégique pour guider l'offensive des entreprises**

L'accès à l'information stratégique nécessite aussi une communication efficace de celle-ci auprès des exportateurs. Pour y arriver, le gouvernement entend se doter de nouveaux outils pour diffuser de façon intégrée les analyses, les recommandations stratégiques, et les outils promotionnels adaptés aux enjeux et aux marchés prioritaires afin de mieux guider l'action des entreprises.

À titre d'exemple, des efforts seront déployés pour développer une plateforme collaborative unique de diffusion des informations stratégiques destinées aux entreprises exportatrices, organiser des séminaires spécialisés sur les marchés prioritaires à viser pour relancer les exportations ou encore promouvoir une offre intégrée des équipes de IQI et des délégations et des bureaux du Québec au Canada et à l'étranger par grand secteur d'activité, dans une perspective de cohérence des efforts d'accompagnement des clientèles. La diffusion auprès des entreprises des progrès réalisés par la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation (TCCR) en vue d'éliminer les irritants au commerce interprovincial est également prévue.

## **AXE 3 : LE DÉPLOIEMENT TERRAIN DE LA FORCE DE FRAPPE SUR LES MARCHÉS EXTÉRIEURS**

La promotion, la représentation et la défense des intérêts du Québec, ainsi que l'identification d'occasions d'affaires pour les exportateurs nécessitent de poser plusieurs nouveaux gestes auprès des représentants publics et privés tant sur les marchés des autres provinces canadiennes qu'à l'étranger. Trois actions clés sont déployées par le gouvernement à cet égard.

## **ACTION 8 : TIRER PROFIT DE LA RELANCE DU MARCHÉ CANADIEN**

Le marché canadien représente près de 80,1 G\$ de ventes de biens et de services pour le Québec, soit près de 40 % de ses exportations. Il s'agit d'un marché accessible dont le potentiel peut être davantage exploité. Ainsi, renforcer son utilisation et les récentes collaborations interprovinciales comme vecteur de relance des exportations permettront de saisir de nouvelles occasions d'affaires pour le Québec.

Pour ce faire, le gouvernement met en place de nouvelles initiatives, telles que créer une équipe dédiée au sein d'IQI pour soutenir les entreprises québécoises dans l'identification et le développement d'occasions d'exportation sur les marchés canadiens. Il s'assurera également que les mesures de relance du gouvernement fédéral profitent aussi aux grands industriels québécois et contribuera au développement des liens entre les grandes associations industrielles du Québec et des autres provinces afin d'intensifier les échanges et favoriser la création de nouvelles chaînes d'approvisionnement résilientes.

## **ACTION 9 : GÉNÉRER DE NOUVELLES OCCASIONS D'AFFAIRES PAR DES ACTIONS DE DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE**

L'action diplomatique – de par l'intelligence d'affaires et les réseaux d'influence qu'elle génère – constitue un avantage concurrentiel pour le Québec. Cet ancrage terrain est primordial pour dépister des occasions d'affaires et les transformer en ventes fermes et en partenariats pour les exportateurs québécois. Renforcer son action par les efforts concertés de la nouvelle force de frappe économique gouvernementale améliorera le positionnement stratégique et le rayonnement du Québec sur les marchés prioritaires, dont les États-Unis.

Concrètement, le gouvernement entend, à titre d'exemple, accroître la capacité du réseau des représentations du Québec au Canada à l'étranger en matière d'intelligence de marchés et d'identification d'occasions d'affaires dans les secteurs de pointe et utiliser les moyens numériques pour promouvoir les forces et atouts du Québec à l'international.

Le gouvernement entend également mettre en œuvre une chaîne de valorisation des occasions d'affaires selon trois étapes : le dépistage et la valorisation d'occasions d'affaires, leur réalisation, et les stratégies de suivi. Il s'affaira aussi à réaliser une campagne de diplomatie d'influence et économique concertée à l'international pour notamment promouvoir les secteurs d'excellences du Québec et mettre en marche des carnets de projets découlant des efforts de dépistage ainsi que des comités sectoriels interministériels par zone de marchés visant à mieux arrimer les besoins recensés sur les territoires couverts et l'offre du Québec, et notamment ses entreprises performantes à l'exportation.

## **ACTION 10 : METTRE EN PLACE UN GROUPE STRATÉGIQUE POUR LA PROMOTION DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX DU QUÉBEC**

Les pays prennent de plus en plus conscience de leur vulnérabilité face aux chaînes d'approvisionnement mondialisées. Des nouvelles mesures pourraient réduire l'accès aux produits québécois sur ces marchés. Afin d'anticiper l'imposition de telles mesures et de limiter leur impact sur les entreprises exportatrices, le gouvernement met en place



un groupe de stratégie voué à la protection et au développement des marchés d'exportation du Québec.

Ce groupe veillera entre autres à développer et déployer des stratégies de diplomatie et des outils d'influence pour soutenir l'accès aux marchés d'exportation, à travailler en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces concernées pour mener des interventions ciblées auprès des interlocuteurs identifiés et à collaborer avec les grandes associations industrielles québécoises pour orienter l'action collective et faciliter la création de liens avec leur vis-à-vis à l'étranger lorsque des intérêts communs sont en cause.

Une démarche semblable a été mise sur pied dans le dossier de l'aluminium. Un pan important de l'action gouvernementale résidait dans l'établissement d'alliances stratégiques avec des acteurs politiques et économiques – ici comme ailleurs – qui partageaient nos positions dans ce dossier éminemment stratégique pour l'économie québécoise.

## **5- Autres options**

L'autre option serait de maintenir le *statu quo* et n'adopter aucune nouvelle mesure en soutien à la relance des exportations.

Une telle solution n'envoie pas un message positif aux entreprises quant à l'écoute du gouvernement et ne permettrait pas d'apporter un soutien adapté à leurs besoins en matière d'exportation et d'internationalisation. Les entreprises exportatrices font face à d'importants défis qui ont été exacerbés par la crise sanitaire mondiale (limitation des voyages à l'étranger, retard pour le transport de marchandises, difficultés d'approvisionnement, montée du protectionnisme, fermetures d'entreprises, lenteur de la reprise économique, mesures sanitaires, etc.). D'autres fermetures et pertes d'emplois pourraient s'en suivre et aggraver la crise économique qui frappe le Québec et ses régions.

## **6- Évaluation intégrée des incidences**

Globalement, la solution proposée a des incidences sur plusieurs dimensions du développement socioéconomique du Québec.

### **Dimension économique**

- Aide les entreprises à retrouver un niveau d'activité d'avant crise plus rapidement, de poursuivre leur croissance et leurs efforts d'internationalisation de générer de nouveaux revenus et ainsi d'éviter des fermetures qui aggraveraient la situation économique du Québec.
- Permet de contribuer au rattrapage des emplois perdus par l'impact de la pandémie sur l'économie québécoise.

- Permet de tirer avantage au maximum des occasions d'affaires sur les marchés et celles émanant des accords commerciaux interprovinciaux et internationaux dont le Québec peut bénéficier.
- Permet, par un meilleur ciblage des entreprises à soutenir, d'avoir un meilleur impact sur la hausse des exportations québécoises et éventuellement, sur la balance commerciale du Québec.
- Permet de maintenir le tissu économique en place et d'éviter des dommages permanents à la structure industrielle du Québec, en favorisant la continuité des liens avec les clients et les fournisseurs et en renforçant les chaînes d'approvisionnement canadiennes.

### **Dimension sociale et citoyenne**

- Aide à sécuriser les revenus des ménages, contribuant ainsi à lutter contre la pauvreté et à prévenir les problèmes de santé qui peuvent en découler (anxiété, dépression, accès aux médicaments et aux soins coûteux, violence familiale, etc.)
- Permet de maintenir des perspectives positives de croissance des revenus pour tous et d'éviter que certaines catégories de citoyens (hommes, femmes, jeunes, immigrants et autochtones) soient socioéconomiquement exclues du fait que la relance tarde à se manifester et que le rétablissement des emplois en soit affecté.

### **Dimension territoriale et environnementale**

- Favorise le maintien et l'amélioration de la vitalité des régions du Québec en soutenant les PME et les grandes entreprises exportatrices à poursuivre leurs activités, celles-ci étant souvent des employeurs importants dans leur localité.
- Cette situation est vraie notamment dans les régions ressources ou à faible vitalité économique, mais aussi dans les grands centres urbains où des activités exportatrices motrices seraient menacées de fermeture.
- Permet de soutenir la mise en œuvre d'autres plans d'action du gouvernement en matière de technologies propres, d'électrification et de changements climatiques en facilitant l'identification d'occasions d'affaires sur les marchés d'exportations bénéfiques pour les entreprises québécoises spécialisées dans ces domaines.
- Du coup, contribue à une amélioration du bilan environnemental en favorisant l'adoption de ces technologies québécoises plus respectueuses de l'environnement dans d'autres pays et provinces canadiennes.

### **Dimension gouvernance**

- Contribue à opérationnaliser le mandat confié au MEI, au MRIF et à IQI dans le cadre de la réorganisation administrative prévue dans la Loi 27 en matière de coordination

pour le développement des affaires du Québec sur les marchés extérieurs canadiens et internationaux.

- Permet de poursuivre et de renforcer les collaborations initiées entre les gouvernements du Québec, du Canada et des autres provinces en matière de renforcement de chaînes d'approvisionnement canadiennes.
- Permet de poursuivre et de renforcer des collaborations internationales économiques permettant des gains mutuels pour le Québec et des pays signataires des accords commerciaux conclus par le Canada.
- Permet au Québec d'optimiser le développement de son intelligence d'affaires pour mieux défendre ses intérêts et optimiser ses efforts pour dépister des occasions d'affaires sur les marchés internationaux et nationaux bénéfiques pour les exportateurs québécois.

## **7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes**

Le PARE a été réalisée en collaboration avec le MRIF, IQI, le SQRC et les ministères à vocation économique sectorielle concernés que sont le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs, ainsi que le ministère de la Culture et des Communications.

Lors des travaux préalables, un Comité interministériel a été mis en place pour participer à l'élaboration de ce dernier. Ce Comité était composé des dix MO suivants :

- ministère de l'Économie et de l'Innovation (présidence);
- ministère des Relations internationales et de la Francophonie;
- ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;
- ministère de la Culture et des Communications;
- ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion;
- ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- ministère du Tourisme;
- ministère des Transports.

En ce qui concerne les autres parties prenantes, les consultations ont pris les formes suivantes :

- Des rencontres de consultations sectorielles, en collaboration avec plusieurs partenaires sectoriels.
- Une consultation publique sur le Web, tout au long du mois de septembre 2019. Le ministère a reçu 222 questionnaires complétés.
- Des rencontres auprès d'organismes de soutien aux entreprises.
- Une enquête menée par le Réseau QG100 auprès de ses membres, à la demande du MEI. Le Réseau QG100 est un organisme privé à but non lucratif regroupant 100 entreprises québécoises.

Plusieurs éléments de ces travaux ont pu être récupérés dans un contexte de relance des exportations.

Par ailleurs, le MEI a également tenu compte des besoins exprimés par les entreprises et les organismes lors de consultations menées par le gouvernement en avril et mai 2020 pour la relance économique.

De plus, au cours des derniers mois, plusieurs parties prenantes ont déposé des mémoires au ministre de l'Économie et de l'Innovation afin de proposer des pistes d'intervention pour favoriser la relance économique. Certaines de ces pistes concernaient directement la relance des exportations et elles ont été prises en compte.

## **8- Mise en œuvre, suivi et évaluation**

Dans une perspective d'amélioration continue, une mécanique d'évaluation constante des stratégies, des actions clés et des programmes du PARE sera mise en place par les acteurs de la force de frappe afin de procéder à leur réajustement au besoin.

De plus, des cibles et des indicateurs sont identifiés pour chacune des actions clés du PARE afin d'en faciliter le suivi et son évaluation de sorte que le MEI pourra rendre compte de la mise en œuvre des actions du Plan.

Une évaluation finale du Plan d'action sera réalisée en 2025 afin de rendre compte des mesures réalisées et de témoigner de leur effet. Cet exercice sera réalisé par les évaluateurs du MEI, avec la collaboration d'un comité d'évaluation formé des principales parties prenantes au Plan d'action.

## 9- Implications financières

Le coût de la mise en œuvre du PARE s'élève à 253 M\$ sur cinq ans. Cette somme provient de crédits existants du MEI (143 M\$) et du budget de 2020-2021 (110 M\$). En plus de ces sommes, IQ pourra investir annuellement jusqu'à 50 M\$ de ses fonds propres pour appuyer des entreprises québécoises dans leurs projets d'internationalisation.

Plus spécifiquement, l'appui provenant du programme Essor pour des projets hors-Québec, tout comme les fonds propres d'IQ, permettront aux entreprises québécoises de dégager des sommes visant des investissements à l'étranger en leur fournissant une marge de manœuvre financière pour leurs opérations québécoises ou en prenant une participation dans les activités québécoises de l'entreprise.

La ventilation annuelle des dépenses est la suivante :

	Phase de relance (M\$)			Phase de croissance (M\$)		Total (M\$)
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2020-2025
Nouveau <i>Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation</i>	45,8	42,7	39,7	39,4	32,4	200
Nouveau <i>Programme de soutien aux organismes de promotion des exportations</i>	6,4	7,4	9,4	9,4	9,4	42
Une force de frappe stratégique renforcée et dédiée aux affaires extérieures	5,0	6,0				11
<b>TOTAL</b>	<b>57,2</b>	<b>56,1</b>	<b>49,1</b>	<b>48,8</b>	<b>41,8</b>	<b>253</b>

Fonds propres IQ - Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation	50	50	50	50	50	250
---	----	----	----	----	----	-----

Les interventions réalisées dans le cadre du PARE dépasseront donc le demi-milliard de dollars. La mise en œuvre du PARE ne nécessite aucun ajout d'effectifs.

## 10- Analyse comparative

Dans le cadre des travaux, le MEI a effectué un étalonnage des politiques, des stratégies, des plans d'action et d'autres mesures mises en place dans d'autres provinces canadiennes et dans divers pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques favorisant la relance et la croissance des exportations. Une actualisation de cet étalonnage a été réalisée afin de connaître les initiatives annoncées en matière de soutien à l'exportation dans un contexte de relance en présence de la COVID-19.

Cet exercice permet de conclure que les mesures proposées dans le cadre du PARE se comparent avantageusement aux initiatives lancées ailleurs dans le monde.

Date :

Le ministre de l'Économie et de l'Innovation,

PIERRE FITZGIBBON

La ministre des Relations internationales  
et de la Francophonie,

NADINE GIRAULT

La ministre responsable des Relations canadiennes  
et de la Francophonie canadienne,

SONIA LEBEL